

« Justice dans le monde » : Continuité et Discontinuité

dans la Vie Consacrée en Afrique

Sr. Anne Béatrice Faye, Imaculée Conception de Castres

Résumé

Le contexte de la « Justice dans le monde » s'est modifié de manière significative depuis le synodale de 1971. 40 ans après, ce document mérite une lecture pas seulement à cause de son anniversaire, mais parce qu'il a fortement influencé de nombreux Instituts religieux à s'engager pour la justice. Dans le contexte de l'Afrique, la demande pour que justice soit faite vient de la propagation généralisée de la pauvreté et de l'indigence, de la violation des droits humains, de la question écologique, des millions de réfugiés et des déplacés à l'intérieur de leur propre pays. Toutes ces situations constituent un scandale social inadmissible, surtout dans des sociétés parfaitement à même de l'éviter.

Que sont devenues les nombreuses initiatives suscitées par ce Synode de 1971. Comment expliquer l'accroissement du nombre d'hommes et de femmes traqués par la misère et l'aggravation de leur condition, alors que ne cessent de se multiplier les grands projets d'aide aux pauvres ? Y-a-t-il rupture dans l'engagement des religieux ?

La réponse est à la fois simple et complexe. Passer d'une époque dominée par les œuvres d'assistance parce que la faim exigeait des actions rapides à celle des initiatives visant à la promotion humaine, pour éviter la dépendance permanente, en collaboration avec d'autres structures sociopolitique, économique et religieux.

En Afrique, nous devons travailler sur les causes de la pauvreté et non pas nous contenter d'en soigner les conséquences. Pour cela :

- Promouvoir la solidarité et le travail en réseau en impliquant les pauvres dans la lutte pour leur dignité
- Vivre la justice dans nos propres communautés
- Intégrer la perspective écologique dans notre vécu et notre action sociale
- Collaborer avec d'autres religions (dialogue interreligieux)

Un point de collaboration avec d'autres croyances pourrait être l'option en faveur des plus pauvres. Nous pouvons partager avec nos interlocuteurs les raisons religieuses que nous avons de nous engager à bâtir un monde plus juste. Tous les croyants doivent absolument se donner la main pour travailler ensemble en faveur de la justice.

Introduction

40 ans de « Justice dans le monde » est le thème général que ce séminaire s'est donné comme point de départ de sa réflexion. Les organisateurs ont voulu marquer l'événement en célébrant ce jubilé autour d'une même table. Merci de m'avoir associée à ce rendez-vous pour nous interroger ensemble sur la Continuité et la Discontinuité de ce Synode au niveau de la Vie Consacrée dans le contexte de l'Afrique d'aujourd'hui.

Le traitement de la question de la Justice mérite, un regard « concret, franc et généreux »¹ comme l'avait déjà fait ce synode. Je dois vous avouer qu'au cours de la préparation de cette communication, j'ai dû personnellement résister à une double tentation : celle de dissimuler l'image horrible proposée par les statistiques, ou inversement, vous écraser sous le poids de données officiellement établies, révélatrices de l'immense injustice et souffrance humaine en Afrique². Dans cet « entre deux », sans tomber dans de simple vœu pieux ou une sorte de consolation, la réflexion qui va suivre part de cette question :

Quels sont les lieux de continuité des fractures sociales qui interpellent les consacrés vivants en Afrique ? A cette interrogation, nous répondrons en deux points.

- A partir des fractures socioéconomiques d'hier et d'aujourd'hui, le premier point sera axé sur la continuité et la dimension visionnaire de ce document. Sa perception et son analyse de la question de la justice éclaire est une interpellation pour nous. D'où le second point.
- Face aux situations d'urgences qui exigent souvent des actions rapides, nous proposerons quatre forces et domaines d'engagement permettant de revoir nos œuvres d'assistance en faveur d'initiatives visant à promouvoir la dignité humaine. En parlant de dignité humaine, nous nous référons à toutes les expressions des droits fondamentaux, des libertés individuelles, des relations et du bien-être à tous les niveaux.

1. Continuité de « Justice dans le monde » face aux fractures sociales en Afrique.

Ce document mérite une lecture pas seulement à cause de son anniversaire, mais, parce qu'il a fortement influencé de nombreux Instituts religieux à s'engager dans la dénonciation des injustices. La continuité peut être exprimée au moyen de ce proverbe bien connu : « *Il faut tisser la nouvelle corde au bout de l'ancienne* ». Des lieux de fracture sociopolitique et économique à l'engagement de la Vie Consacrée dans les questions de Justice, rien n'apparaît comme un surgissement soudain, sans lien de filiation avec le passé.

¹ Le discours social de l'Eglise catholique de Léon XIII à Benoît XVI. Synode des Evêques. Deuxième Assemblée Générale. *Justitia in Mundo*. La promotion de la Justice dans le monde, 30 novembre 1971. Présentation de Jean -Yves Calvez. p. 609

² Je vous laisse apprécier l'un des nombreux rapports de la Banque Mondiale, qui considère que « les habitants de l'Afrique subsaharienne, tout comme ceux de l'Asie du Sud, comptent parmi les plus pauvres au monde en termes de revenu réel et d'accès aux services sociaux. Quarante-cinq pour cent environ des 590 millions d'habitants que compte l'Afrique subsaharienne vivent au-dessous du seuil de pauvreté. En 1993, on estimait à 40% le nombre de ceux dont le revenu quotidien était inférieur à 1 dollar ». Banque Mondiale, *Faire reculer la Pauvreté en Afrique Subsaharienne*, Washington, 1996, p. 3

« Nous percevons dans le monde un ensemble d'injustices qui constituent l'essentiel des problèmes de notre temps et dont la disparition exige des efforts et des responsabilités à tous les échelons de la société... Notre action doit se porter en premier lieu vers ces hommes et ces femmes qui, à cause de diverses formes d'oppression et à cause du caractère actuel de notre société, sont victimes d'injustice silencieuse et sont même privés de la possibilité de se faire entendre »³.

Fractures socioéconomiques d'hier à nos jours : un document visionnaire.

D'hier à aujourd'hui, scrutant « les signes des temps », c'est le même cri de ceux qui souffrent de violence et sont écrasés par les systèmes et les mécanismes injustes. Pour mémoire, rappelons que la première décennie des Nations Unies pour le développement, couvrant les années 1960, n'a guère tenu ses promesses. Une deuxième décennie venait de commencer, dans une atmosphère plutôt déprimée. Le sentiment se répand que quelque chose ne va vraiment pas dans le système des relations économiques internationales⁴. « l'espoir qui s'était répandu au cours des vingt-cinq dernières années –que la croissance économique produirait une si grande quantité de ressources qu'elle permettrait aux pauvres de se nourrir des miettes qui tomberaient de la table – s'est révélé vain dans les pays en voie de développement »⁵.

C'est le même son de cloche lors du dernier bilan critique des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) fixés il y a dix ans. Si certains progrès ont été réalisés, les résultats sont très inégaux d'un objectif à l'autre. Et le contexte international n'a pas aidé. « Il est évident que les améliorations apportées aux conditions de vie des pauvres ont été scandaleusement lentes, et les crises climatique, alimentaire et économique érodent certaines avancées durement acquises. Le monde possède les ressources et les connaissances nécessaires pour donner, même aux pays les plus pauvres ou à ceux qui restent à la traîne à cause de maladies, de leur isolement géographique ou de troubles civils, les moyens d'atteindre les OMD ». ⁶

La « Note » du Conseil pontifical justice et paix publiée le 24 octobre dernier confirme ce qui a été dit il y a 40 ans. Je cite : « la crise a révélé des attitudes d'égoïsme, de cupidité collective et d'accaparement des biens sur une vaste échelle. En conscience, personne ne peut accepter le développement de certains pays au détriment d'autres pays. Si aucun remède n'est apporté aux différentes formes d'injustice, les effets négatifs qui en dériveront au plan social, politique et économique seront destinés à engendrer un climat d'hostilité croissante et même de violence, jusqu'à miner les bases mêmes des institutions démocratiques, celles qui sont également considérées comme les plus solides et les plus sûres. ⁷

³ « Justice dans le monde » n° 21.

⁴ « Justice dans le monde » n° 8 à 10.

⁵ « Justice dans le monde » n° 11.

⁶ Ban Ki-moon, Secrétaire Général des Nations unies, dans l'introduction du rapport d'étape 2010 des OMD, publié en juin 2010.

⁷ « Pour une Autorité financière et monétaire à compétence universelle ». « Note » du Conseil pontifical justice et paix publiée le 24 octobre 2011.

Concrètement, aujourd'hui en Afrique, malgré les lueurs d'espoirs qui se profilent à l'horizon sur le plan sociopolitique et économique, la demande pour que justice soit faite vient de la propagation généralisée de la pauvreté et de l'indigence, de la violation des droits humains, des millions de réfugiés (femmes et enfants), des déplacées à l'intérieur de leur propre pays et de l'incontournable question écologique. Sur la question de la migration, beaucoup de populations se sont déplacées pour fuir la guerre ou pour rechercher des conditions climatiques plus favorables. La politique a conduit à un individualisme et ne répond pas directement aux besoins généraux des populations. Il existe par ailleurs un manque de leadership et de formation. C'est connu de tous : la région « Afrique » aspire à la réconciliation, la justice et à la paix comme l'a fortement souligné le deuxième synode sur l'Afrique⁸.

Tout cela constitue un scandale social inadmissible, surtout dans des sociétés parfaitement à même de l'éviter. En Afrique, la justice est socle sur lequel repose la paix. Elle en est le fruit. « Notre mission exige de nous que nous ayons le courage et la force de dénoncer ces situations injustes avec fermeté, dans un dialogue franc avec toutes les parties intéressées. Mais, nos dénonciations ne peuvent emporter l'adhésion que dans la mesure où elles seront cohérentes avec notre vie et s'inscriront dans une action continue »⁹.

Avant de proposer les quatre forces ou domaines d'engagement en faveur de la justice, je m'empresse de rappeler que pour beaucoup de nos Instituts « Justice dans le monde » fut un facteur d'inspiration très important dans l'analyse, l'orientation de la mission, l'engagement dans la transformation sociale, mais aussi dans la façon de vivre¹⁰. Le souci constant du sort des pauvres a toujours été une caractéristique de nos différents Instituts, tout comme celui des droits et de la dignité de la personne humaine.

2. Quatre forces pour un engagement en faveur de la justice en Afrique.

En lien étroit avec l'option pour les pauvres se trouve le travail pour la justice et la solidarité. Vécue pour des motifs évangéliques, cette dernière amène à découvrir la trame injuste de la société. Ainsi, le travail en réseau, les relations interpersonnelles, la dignité de la femme et la question écologique sont les axes que nous proposons pour un engagement plus visible des consacrés vivants en Afrique.

⁸ Rappelons que le synode a réfléchi sur le thème suivant : « L'Eglise en Afrique au service de la réconciliation, de la justice et de la paix : 'Vous êtes le sel de la terre ... Vous êtes la lumière du monde' (Mt 5,13.14) ». A partir de ce thème sont issus plusieurs documents : les Lineamenta, l'Instrumentum laboris, les interventions au synode même, le Message, les Propositions et l'Exhortation apostolique post-synodale.

⁹ « Justice dans le monde » n° 60.

¹⁰ A titre d'exemple, notons l'important document « Service de la Foi et Promotion de la Justice » de la 32ème Congrégation générale de la Compagnie de Jésus en 1975. La congrégation déclara la « promotion de la Justice » « exigence absolue » du service de la foi, tout comme le synode avait qualifié « le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde » de « dimension constitutive de la prédication de l'Evangile » (Justice dans le monde » n° 7). Certains Instituts parleront d'«apostolat social» ou de «ministère pour la justice».

2.1 La solidarité agissante dans des lieux de fracture sociale et le travail en réseau.

Dans la vie quotidienne, les religieux (ses) se trouvent souvent dans des conditions de vie leur permettant de voir de plus près les drames qui tourmentent les populations. Ils sont aux avant-postes de la mission et prennent les plus grands risques pour leur santé et leur vie. Sans oublier qu'ils sont en grande partie impliqués dans les domaines de l'éducation, des soins de santé et du service social, la cause des femmes et la lutte contre le trafic des personnes. Reconnaissons-le, le cri des pauvres et des marginalisés trouvent un écho dans la vie consacrée et exige d'éviter tout compromis avec quelque forme d'injustice sociale.

Et pourtant, une question en cache une autre. Comment expliquer l'accroissement du nombre d'hommes et de femmes traqués par la misère et l'aggravation de leur condition de vie, alors que ne cessent de se multiplier dans nos différents Instituts, de grands projets d'aide aux pauvres, des commissions Justice et Paix, des publications, des bulletins et revues, des réseaux et sites, des ONG... ? Face aux situations d'urgences qui exigent souvent des actions rapides, ne faudrait-il pas revoir nos œuvres d'assistance en faveur d'initiatives visant à la promotion humaine, pour éviter la dépendance permanente ?

Deux orientations possibles :

- Travailler en priorité sur les causes de la pauvreté et non pas se contenter d'en soigner les conséquences.
- Collaborer avec d'autres religions (dialogue interreligieux)

Première orientation : comment travailler sur les causes de la pauvreté et ne pas se contenter d'en soigner les conséquences.

Partons d'une situation concrète parmi tant d'autres.

Un (e) religieux (se) qui visite des prisonniers en leur apportant un morceau de savon ou des médicaments entretient le drame que vivent ces prisonniers et je dirais même, contribue en quelque sorte à la corruption des gardiens des prisonniers, car son savon et ses médicaments ne parviennent pas souvent aux destinataires. Mieux vaut connaître les lois qui régissent le pays et pouvoir prendre leur défense.

Une bonne formation est donc indispensable¹¹, permettant de détecter les causes structurelles des déséquilibres sociaux. Il est important de voir que la pauvreté et l'injustice apparaissent comme le résultat de libres décisions des hommes qui dans le domaine de l'avoir, marginalisent les personnes parce qu'elles sont centrées sur le profit économique. Dans le domaine du pouvoir, les majorités sont manipulées et ne participent pas aux décisions. Dans le domaine du savoir, les portes leur sont fermées. Notre mission, serait d'éduquer au sens critique pour stimuler l'éveil d'une conscience citoyenne à partir des situations locales comme les problèmes d'environnement.

Face aux migrations des populations sur le continent, la Vie Consacrée est interpellée

¹¹. Cf. Deuxième synode pour l'Afrique. Instrumentum Laboris. n° 62.

pour développer une forme de présence évangélique spécifique auprès des populations déplacées. La pastorale des migrants, quels que soient les mobiles du déplacement, est un champ dans lequel elle peut s'investir davantage.

Deuxième orientation : En collaboration avec d'autres religions. Si l'on s'invite mutuellement à défendre les droits des petits partout où ils sont méprisés, nos vieilles rancunes s'effaceront devant un engagement commun au service de l'homme et de la femme. Un point de collaboration avec d'autres croyances pourrait être l'option en faveur des plus pauvres. Tous les croyants doivent absolument se donner la main pour travailler ensemble en faveur de la justice. C'est l'esprit d'Assise dont nous avons été témoin tout récemment. Dans un monde en crise permanente, nous pouvons nous rassembler et partager avec nos interlocuteurs, les raisons religieuses que nous avons de nous engager à bâtir un monde plus juste.

Nous le voyons, il ne manque pas de situations en Afrique qui réclament la justice et la paix. En portant notre attention sur ces cas de flagrante violation de la justice et d'abus des droits humains, nous risquons d'ignorer les défis de justice et de paix pour nos communautés religieuses. S'engager à promouvoir la dignité de la personne dans son intégrité nécessite la révision constante de nos propres options de vie, de l'usage des biens et du style de nos relations. C'est notre deuxième interpellation et domaine d'engagement.

2.2 La justice comme nouvelle forme de vivre nos relations en communauté.

Qui prêche la justice doit d'abord être considéré comme justes. « Les droits à l'intérieur de nos Instituts doivent être respectés. Ceux qui y travaillent doivent recevoir des moyens suffisant de subsistance, et bénéficier d'assurances sociales, suivant les conditions des différents pays »¹². « Tout comme dans la société, nos communautés religieuses font état d'expériences qui sont contraires à la justice : dans ses structures, les salaires justes ne sont pas toujours garantis. La gestion des biens de l'Institut manque parfois de transparence »¹³. Ainsi, le souci de réaliser le bien commun au-delà de ce qu'exige la loi est une expression de la responsabilité et de la justice.

Autre facteur interpellant aujourd'hui en Afrique, c'est que nous sommes de plus en plus confrontés à un monde civil qui se veut la voix de la justice. « Si nous ne prenons garde, je crains que le monde devienne pour l'Eglise, au moins dans sa revendication de justice, le modèle prophétique qui dénonce nos injustices et indique le droit chemin. Nous ne devons donc pas esquiver un certain nombre de questions, peut-être désobligeantes, car la crédibilité de notre mission en dépend : Le personnel religieux est-il qualifié pour le travail qu'on lui demande ? Confions-nous telle ou telle responsabilité à Frère Placide ou à Sœur Jeannine en vertu de leurs compétences humaines et professionnelles ou à cause de la sainteté de leur vie et parce que ce sont de braves gens ? ... C'est une question de justice, que de distinguer les tâches en fonction des charismes et compétences de chacun ou

¹² Justice dans le monde n° 44

¹³Cf. Deuxième synode pour l'Afrique. Instrumentum Laboris. n° 61.

chacune ». ¹⁴ Appelée à se lancer sur des chemins de fragilité humaine, la Vie Consacrée doit défaire la culture des privilèges qui prévaut encore chez certains religieux (ses) pour être plus proche des hommes et des femmes qui luttent au quotidien. Ces dernières interpellent la société et l'Église pour la reconnaissance de sa dignité.

2.3 La dignité des femmes en Afrique : un appel à la justice.

René Laurentin note dans son livre sur le Synode, que « Mme Barbara Ward rédigea la partie la plus importante de la synthèse des débats... C'est la première fois ajoute-t-il qu'une femme a joué ce rôle de cheville ouvrière dans l'élaboration d'un document relevant de l'instance suprême de l'Église » ¹⁵. Rien d'étonnant que « Justice dans le monde » souhaite « que les femmes reçoivent leur propre part de responsabilité et de participation dans la vie communautaire de la société et même de l'Église et qu'une étude approfondie se fasse à ce sujet par des moyens appropriés, par exemple une commission mixte d'hommes et de femmes, de religieux et de laïcs de différentes situations et disciplines » ¹⁶.

Dans notre situation quotidienne, la plupart des femmes africaines se débattent contre toutes sortes de forces qui les dépouillent de leur personnalité et les empêchent de prendre en main leur destinée. Elles produisent et vendent par exemple 80% de la nourriture mais, devant la loi, elles ne sont pas jugées capables de posséder le champ qu'elles cultivent. Rappelons que la plupart d'entre elles accomplissent ce travail sans outils modernes, sans formation et sans commodités essentielles.

A ce travail nul ne pense lui donner véritablement une valeur monétaire. Comme elles ne perçoivent pas de salaire, il n'est pas comptabilisé dans le produit national brut. Au décès du mari, la famille peut réclamer la terre, laissant la femme et ses enfants à l'abandon. En économie et en politique, les décisions importantes sont souvent prises par des législateurs et des ministres, hommes en majorité. Un développement significatif est impossible si l'on marginalise cette catégorie sociale qui constitue environ 50% de la population. Sans une vraie justice entre les hommes et les femmes, le développement demeure fictif. Qu'en est-il de l'Église ?

C'est connu de tous, en Afrique, les femmes constituent une part active dans l'Église. Elles sont les premières collaboratrices de la mission évangélisatrice. Elles peuvent être considérées comme la colonne vertébrale des communautés chrétiennes si l'on sait qu'elles réalisent l'essentiel du travail d'organisation. À travers le continent, des milliers de femmes religieuses, proclament le Royaume de Dieu par des actes concrets de compassion. Malgré

¹⁴Paul Béré, « Personnes consacrées en Afrique : Comment promouvoir la réconciliation, la justice et la paix dans nos milieux de vie ? » (Notre de la Paix de Yamoussoukro, le 6 février 2010).

¹⁵ René Laurentin, Réorientation de l'Église après le troisième synode, Ed. Seuil, Paris, 1972, p. 152. In Assemblée Générale. *Justitia in Mundo*. La promotion de la Justice dans le monde, 30 novembre 1971. Présentation de Jean -Yves Calvez. p. 609

¹⁶ « Justice dans le monde » n° 45-46.

cela, la question demeure : jusqu'où la dignité de ces femmes est honorée, reconnue et célébrée dans l'Église et la société ?

La question de la dignité de la femme est parfois liée à celle de l'écologie. En effet, les femmes en milieu rural dépendent lourdement de leur environnement naturel. Gardiennes de la vie, elles sont les premières à être affectées par les dommages liés au climat ou la rareté des ressources naturelles. C'est notre dernier point.

2.4 La question de l'éco-justice

La question de l'intégrité de la création avait déjà été perçue par « Justice dans le monde » de manière incisive en visant les pays les plus riches comme responsables de la pollution de l'environnement. « La demande de ressources et d'énergie des pays les plus riches est telle que les éléments essentiels de la vie terrestre que sont l'air et l'eau seraient irréparablement dévastés si les norme de haute consommation et de haute pollution en croissance constante devaient s'étendre à toute l'humanité »¹⁷. « Le sérieux de la crise écologique et le cri des pauvres qui souffrent des conséquences de la dégradation environnementale nous appellent à nous arrêter et à réfléchir sérieusement sur la manière dont nos valeurs de fonctionnement alimentant nos décisions et actions quotidiennes demeurent fondamentalement consumériste »¹⁸.

En Afrique, les questions environnementales sont intrinsèquement liées aux ressources naturelles et à la pauvreté. Riche en ressources minières, elle est pourtant, le continent qui possède le pourcentage le plus élevé de personnes pauvres¹⁹. Voici quelques interpellations à titre indicatif sachant qu'une large sensibilisation se fait déjà dans les différents Instituts religieux.

- Faire de la question de l'éco-Justice un axe transversal de notre mission.
- Tout d'abord, le caractère durable devrait être un objectif de nos activités individuelles et collectives,
- Dans toutes nos communautés et lieux de travail, particulièrement dans nos maisons de formation, il devrait y avoir une pratique simple et constante du recyclage des matières périssables et non périssables en suivant les trois R : réduire, recycler et réutiliser.
- Il serait souhaitable de prioriser les achats de produits locaux et participer aux mouvements sociaux qui suscitent une conscience environnementale pour influencer les politiques publiques.

¹⁷ « Justice dans le monde » n° 12.

¹⁸ Comme vient de le rappeler un Groupe de Travail en Écologie de la Compagnie de Jésus. « RAPPORT SPECIAL SUR L'ÉCOLOGIE. GUÉRIR UN MONDE BRISÉ » (Promotio Iustitiae. N° 106, 2011/2). p. 44.

¹⁹ Cf. PNUE (2006), Perspective environnementale pour l'Afrique 2, Programme des Nations Unies pour l'environnement, Nairobi.

Conclusion

Le principe de base de la continuité de « Justice dans le monde » est que la mission de justice est constitutive de la vie, de l'enseignement et du ministère de Jésus²⁰. Autrement dit, la mission première de tout consacré, n'est pas une œuvre à accomplir, elle est un visage évangélique à incarner et à manifester. « Le combat pour la justice et la participation à la transformation du monde nous apparaissent pleinement comme une dimension constitutive de la prédication de l'Évangile qui est la mission de l'Église pour la rédemption de l'humanité et sa libération de toute situation oppressive »²¹. La première force de la Vie Consacrée pour *dénoncer les injustices* vient de l'invitation à marcher à la suite du Christ.

« La mission de prêcher l'Évangile exige donc, aujourd'hui, l'engagement radical pour la libération intégrale de l'homme et de la femme. La pauvreté étant fortement liée à diverses formes d'injustices, l'Église considère le ministère pour la justice comme essentiel à l'évangélisation. Si notre vie ne se réalise pas, dans l'action pour la justice, il paraîtra difficilement crédible à l'homme d'aujourd'hui »²². C'est le message que nous laisse « Justice dans le monde »

Je vous remercie.

²⁰ Cf Luc 4, 14-21.

²¹ « Justice dans le monde » n° 7

²² Justice dans le monde. n° 38.